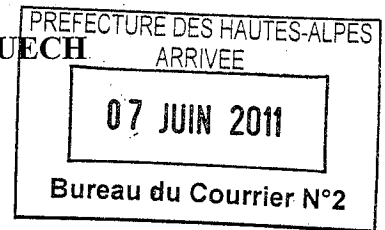


DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes des Deux Buëch

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUËCH



Séance du : 20 mai 2011

Convocation du : 17 mai 2011

Objet : Utilisation du copieur de la Communauté de Communes des Deux Buëch. Tarif 2011.

L'an deux mille onze, le vingt mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Chabestan, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Roger Fournel

Etaiet présents : Membres titulaires : R. Fournel, M. Barthèlemy, B. Soulat, M. Mescle, G. Lesbros, JM. Bermond, R. Basset, M. Barbet, M. Chautant, F. Roux, B. Faure, P. Aubin
Membres suppléants : Michel Lonni, Sandrine Arnaud, Christine Nivou

Excusés : Francis Reynaud, Alain Chevalier, Jean-Louis Pelloux remplacés
Claudette Dargot, Guy Pitaval, Guy Jullien, Jean-François Carré, Jean-Claude Salles, Gérard Garcin, Fleur Regord

Le Président, Michel Mescle, rappelle aux délégués, les termes de la délibération en date du 17 décembre 2001, concernant l'utilisation du copieur de la Communauté de Communes par les communes membres de l'EPCI.

Il propose de réactualiser les conditions de l'utilisation du copieur de la Communauté de Communes des Deux Buëch, par celles-ci :

Un forfait de 1 000 copies noir et blanc par an leur est accordé, sans facturation, mais avec le papier fourni. Au delà la copie sera facturée à 0,10 € pour un format A4.


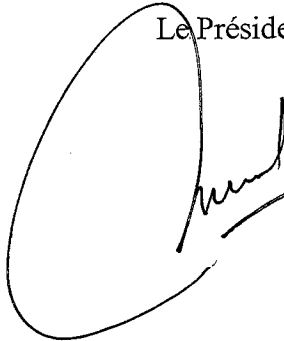
De même un forfait de 1 000 copies par an réalisées sur le copieur couleur de la Maison de l'Entreprise, sera pris en charge par la Communauté de Communes des Deux Buëch, avec le papier fourni.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition et charge le Président de l'application de la présente délibération..

<p>votants : 15 pour : 15 abstention : 0 contre : 0</p>

Ainsi fait et délibéré à Chabestan, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel Mesle

Transmis en préfecture le :

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE

07 JUIN 2011

Bureau du Courrier N°2

Affiché le :

14 juin 2011